

COMMENTAIRES DETAILLES DES PTF AU DPES
(Version du 19 août 2011)

**ANNEXE A LA LETTRE DU 16 SEPTEMBRE 2011 DES PTF AU
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
SUR LES COMMENTAIRES AU DPES**

SECTION 1: COMMENTAIRES GENERAUX / TRANSVERSAUX

SECTION 2: COMMENTAIRES SUR LE PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES

SECTION 3: COMMENTAIRES PAR AXE STRATEGIQUE

SECTION 4: COMMENTAIRES PAR SECTEUR

SECTION 2: COMMENTAIRES SUR LE PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES

1. Sur la forme, le document gagnerait en lisibilité en procédant à une **harmonisation entre les priorités du PAP et les différents axes stratégiques**. Ainsi, les programmes prioritaires seraient dégagés selon les scénarii de croissance, et les indicateurs (annexe 1) corrélés avec les actions prioritaires.
2. En ce qui concerne la **hiérarchisation des actions du PAP** par niveau de priorité ("Tableau de nomenclature et priorisation du PAP"), celui-ci devrait permettre d'établir un socle prioritaire d'actions finançables indépendamment de la situation macro-économique (tel que suggéré par les PTF dans leur lettre du 17/5/2011). Cependant, le document présente deux grandes faiblesses:
 - a. Les budgets correspondants à ces actions n'y sont pas indiqués.
 - b. Beaucoup de ces actions sont très générales ou sont en réalité des objectifs ("constructions de routes et d'ouvrages d'art"; "promotion de la survie de l'enfant par la vaccination et l'amélioration de l'état nutritionnel").

Les allocations budgétaires y-afférentes se trouvent dans un document séparé, qui ne contient pas la hiérarchisation. Les coûts de mise en œuvre des actions par niveau de priorité ne sont donc pas clairs.
3. En ce qui concerne les **allocations budgétaires du PAP**, deux documents ont été partagés (2 fichiers en format Excel). Un fichier est intitulé "scénario pessimiste"; un autre est intitulé "scénario tendanciel+optimiste".
 - a. Il n'est pas clair si le 2^e tableau correspond au scénario tendanciel ou optimiste.
 - b. Dans les deux documents, la somme "Financement acquis" + "gap" ne correspond pas au montant indiqué dans le total du DPES.
 - c. Le scénario pessimiste présente un gap de financement représentant environ 25% du montant total du DPES. Le scénario pessimiste ne devrait pas prévoir de gap de financement car il devrait identifier seulement les actions qui seront finançables à travers des ressources certaines. Est-ce que des actions de priorité "supérieure" seraient éliminées au cas où la totalité du gap ne serait pas comblée?
 - d. Le secteur de l'énergie présente un gap de 24%. Si l'énergie est la première des contraintes à lever, il n'est pas compréhensible qu'un gap de financement soit conservé dans le scénario pessimiste : les gaps devraient être réservés aux actions jugées comme "moins prioritaires".
 - e. Les 2 fichiers Excel ne sont pas cohérents avec les montants totaux du DPES reportés dans les pages 67 et les annexes 3 et 4 (page I), ni avec les allocations sectorielles des annexes 5, 6 et 7. (voir tableau ci-dessous)

4. De nombreux objectifs pour 2011-2015 ne semblent pas réalistes par rapport aux résultats de 2010 (par exemple les taux d'achèvement au primaire, de vaccination, d'électrification rurale, ou d'assainissement urbain).

Indicateurs DPES (Annexe 1)	Résultat 2008	Résultat 2009	Résultat 2010	Cible 2011
Taux d'achèvement du cycle primaire	58,4%	59,6%	59,1%	70,5%
Enfants < 1 an complètement vaccinés	80%	74%	66% (mais cette valeur devrait être 62,8%, voir ci-dessous)	85%
Electrification rurale	21%	22%	22%	30%
Assainissement urbain	63,4%	63,6%	63,1%	70,3%

5. Certains résultats pour 2010 sont incorrects, par exemple le pourcentage d'enfants de moins de 1 an complètement vaccinés (l'annexe des indicateurs indique 66% en 2010 alors que l'EDS 2010-2011 indique 62,8%) et la proportion d'accouchements assistés par du personnel formé (l'annexe des indicateurs indique 72,8% en 2010 alors que l'EDS 2010-2011 indique 65,1%).
6. En ce qui concerne les taux d'exécution du budget d'investissement (Titre V) dans la santé et l'éducation, le rapport utilise comme dénominateur le montant des "autorisations d'engagement". Cependant, en termes de crédibilité budgétaire, il serait plus opportun d'utiliser comme dénominateur le montant établi dans la Loi des finances. Ce calcul montre que l'exécution budgétaire (par rapport à la Loi des finances) est très faible (voir ci-dessous). Si des problèmes d'exécution budgétaire sont compréhensibles quand ils se présentent de façon occasionnelle, le fait que ça soit un problème répétitif voire systématique au Sénégal est très préoccupant.

Taux d'exécution des budgets d'investissement (Titre V) en 2010	Santé	Education
En % des autorisations d'engagement (données utilisées dans le rapport)	86%	86%
En % de la Loi des Finances (Initiale et Rectificative)	28% (LFI) 28% (LFR)	41% (LFI) 42% (LFR)

du financement étatique est alloué au secteur des infrastructures de transport, comparé à 1% pour le secteur de la protection sociale.

Poids des secteurs dans le DPES selon les différents scénarii (version du PAP des annexes J, P et V)	Scénario pessimiste (page V)		Scénario tendanciel (page P)		Scénario optimiste (page J)	
	Montant (milliers de FCFA)	Poids du secteur	Montant (milliers de FCFA)	Poids du secteur	Montant (milliers de FCFA)	Poids du secteur
Energie	528 655	14,1%	578 203	12,9%	765 230	14,1%
Infrastructures de transport	1 249 249	33,2%	1 294 662	28,9%	1 586 231	29,2%
Agriculture	339 394	9,0%	400 000	8,9%	490 109	9,0%
Education et formation	304 855	8,1%	403 380	9,0%	420 309	7,7%
Santé	287 806	7,7%	300 493	6,7%	307 553	5,7%
Eau et assainissement	206 053	5,5%	305 570	6,8%	410 309	7,5%
Protection sociale	30 704	0,8%	39 411	0,9%	66 273	1,2%
Total DPES (page I et page 67)	3 759 148	100,0%	4 477 957	100,0%	5 438 958	100,0%
Sous-total secteurs sociaux de base (éducation, formation, santé, eau, assainissement, protection sociale)		22,1%		23,4%		22,1%

9. Dans le secteur de la protection sociale, il ne semble pas possible de mettre en œuvre les politiques affichées, même si ces dernières sont peu explicitées ; ce secteur manquant des ressources nécessaires. Par exemple, certaines initiatives de gratuité, comme les césariennes, le plan sésame, le programme NETS, le projet de bons d'achats alimentaires, etc, qui peuvent apparaître pertinentes mais ne pourront pas être financées adéquatement.
10. De même, dans l'éducation, un écart énorme est noté entre les simulations sectorielles (cf. SIMULPDEF) et les montants budgétisés dans le PAP du PDEF (même dans le scénario "optimiste"). Il est logique que les secteurs travaillent sous contraintes budgétaires, cependant les documents de politique doit donc indiquer quelles sont les initiatives ou actions à laisser de côté pour raison de non financement. Par exemple, il semblerait que l'Etat opte pour une plus grande intégration des enfants dans l'éducation secondaire, après

13. La répartition sectorielle des ressources du PAP ne semble pas compatible avec les objectifs dans les domaines sociaux. Tout en saluant certains résultats positifs dans les secteurs sociaux (taux de scolarisation, parité filles/garçons au primaire, mortalité infanto-juvénile, prévalence du VIH, taux d'accès à l'eau potable), les besoins restent énormes:
- a. En termes de lutte contre la pauvreté, 50.7% de la population était en dessous du seuil de pauvreté en 2009 (estimation ANSD/BM). Le niveau de pauvreté aurait donc stagné depuis 2005 (50.8%), lors de la mise en œuvre du DSRP II. Cette tendance indique qu'une action beaucoup plus décisive que celle du DSRP II (qui a alloué environ 1% des ressources financières à la protection sociale) est nécessaire pour que le Sénégal ait une chance de se rapprocher de l'objectif de 30% en 2015.
 - b. En ce qui concerne la malnutrition, 18% des enfants de moins de 5 ans présenteraient une insuffisance pondérale en 2010 (estimation sur base du rapport préliminaire EDS-MICS 2010-2011). Le taux était de 17% en 2005. Cette tendance indique qu'une action décisive est nécessaire pour que le Sénégal atteigne l'objectif de 10% en 2015.
 - c. Il est extrêmement préoccupant que le taux d'achèvement du cycle primaire ait baissé en 2010 (de 59.6% en 2009 à 59,1% en 2010). Ces difficultés en termes de taux d'achèvement ne sont pas analysées dans le rapport et des mesures correctives spécifiques ne sont pas clairement identifiées.
 - d. En ce qui concerne la proportion d'enfants de moins d'un an complètement vaccinés, on constate un recul du taux de vaccination dans les dernières années (voir tableau p.4). Ceci a été en partie attribué aux coupes budgétaires dans le secteur de la santé.
 - e. Moins de 20% de la population bénéficie de mécanisme de protection sociale. Les résultats des revues annuelles du DSRP II portant sur les exercices 2007 et 2008 font état de la progression relativement lente dans la traduction des objectifs de la Stratégie Nationale de Protection Sociale à cause notamment de la faiblesse des ressources allouées. Le DPES n'indique pas de nouvelles initiatives de protection sociale, par exemple dans le domaine de la santé, où le budget n'augmente pas.

planification». Afin de refléter une telle analyse dans les objectifs stratégiques poursuivis, il convient, dans l'alinéa 198 de compléter la formulation par : « Intégrer la vision du développement durable commande d'accorder une haute priorité à la prise en compte de l'impact sur l'environnement à tous les niveaux de planification locale et sectorielle ».

10. Par ailleurs, la lutte contre les changements climatiques, outre les stratégies d'adaptation, doit permettre également au Sénégal de tirer avantage des opportunités qu'offre la finance carbone. En effet, des appuis financiers substantiels sont attendus dans le cadre des négociations post-Kyoto, aussi bien en termes d'adaptation que d'atténuation aux changements climatiques, singulièrement en direction des PMA dont le Sénégal fait partie. A cet effet, il serait important que les objectifs stratégiques poursuivis puissent tirer avantage des opportunités offertes par le régime post-Kyoto, en renforçant le rôle stratégique des institutions nationales compétentes afin d'anticiper sur la mobilisation des ressources disponibles sur l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques. A cet effet, le point ii de l'alinéa 198 pourrait être complété par « ii. lutter contre la dégradation de l'environnement global (effet des changements climatiques) à travers la lutte contre l'érosion côtière, la promotion des modes de production et de consommation durables, et l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification locale et sectorielle, tout en tirant avantage des opportunités qu'offre la finance carbone ».
11. La ligne d'action de l'objectif stratégique « Lutter contre la dégradation de l'environnement global (effet des changements climatiques) » semble être assez réductrice. En effet seule l'érosion côtière est inscrite au titre des lignes d'action. Même si la lutte contre l'érosion côtière est une des options prioritaires du Plan d'Action National d'Adaptation (PANA), plusieurs projets sont en cours sur les changements climatiques qui travaillent, entre autres, sur l'intégration de l'adaptation dans la planification sectorielle (cas du projet « Intégration de l'Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable au Sénégal »), l'intégration des changements climatiques dans la planification régionale à travers l'élaboration de Plans Climat Territoriaux Intégrés (cas du projet « Vers des territoires moins émetteurs de GES et plus résistants aux Changements Climatiques »).
12. Des axes de collaboration pourraient être créés entre la Gestion des Risques de Catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques, pour tirer avantage des opportunités existantes dans le cadre du financement sur les changements climatiques. Le Système d'Alerte Précoce (SAP) pourrait être l'instrument privilégié au travers duquel, cette collaboration se ferait.

Au niveau de l'axe 3 portant sur la gouvernance

13. Une absence d'analyse budgétaire détaillée au niveau du bilan, y compris une analyse des performances passées. En effet il aurait été intéressant de savoir le montant des ressources consacrées au volet gouvernance.
14. s'agissant de l'efficacité économique et financière et les objectifs d'amélioration de la programmation et de l'exécution budgétaires à travers une généralisation des Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT), l'importance du suivi – évaluation des politiques publiques n'est suffisamment pas mise en exergue de manière à le distinguer du suivi évaluation du DPES.
15. En ce qui concerne la Décentralisation et le Développement Local, il n'y a pas d'indications précises par rapport aux indicateurs retenus dans le DSRP II notamment par rapport aux ressources de transfert de l'Etat vers les collectivités locales.

la création de nouvelles collectivités locales, problème qui relève aussi bien de l'aménagement du territoire comme de la gouvernance territoriale, n'est pas posée dans le document.

- En ce qui concerne spécifiquement l'aménagement du territoire, l'objectif retenu d'élaborer des schémas d'aménagement et de gestions des territoires devrait inclure également la mise en œuvre effective des schémas déjà réalisés (schéma d'aménagement de la Grande Côte par exemple).
- En ce qui concerne les indicateurs, ceux-ci répondront difficilement à l'objectif d'accroître la responsabilité des collectivités Locales. En effet, l'indicateur sur le délai du Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL) et du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) concerne d'avantage l'État que les Collectivités locales. De plus, la cible reste la même depuis le DSRP II et ce jusqu'à 2015 sans aucune perspective de progression (moins de 3 mois). Par rapport au deuxième indicateur sur les budgets participatifs, celui-ci fait référence d'avantage à une question de transparence et de bonne gouvernance locale. L'indicateur devrait prendre non seulement en compte l'élaboration de budgets participatifs mais également l'exécution et se fixer une cible pour les prochaines années. Soit par rapport au nombre de collectivités locales fonctionnant avec les Budgets participatifs, soit par rapport au pourcentage des budgets des collectivités locales exécutés sous la procédure des budgets participatifs.
- Un indicateur par rapport à une plus grande responsabilisation des collectivités locales pourrait être repêché des différents schémas de mesures de performance des collectivités locales conçus au Sénégal.

HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT

1. Messages Clés

La mise en œuvre du programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) se poursuit avec pour corollaire l'augmentation progressive des taux de couvertures des populations dans les différents sous-secteurs de l'eau potable et de l'assainissement en milieu urbain et rural. Comparativement aux résultats observés dans les pays de la sous-région, les résultats du Sénégal en matière de taux de couverture des populations rurales et urbaines en eau potable sont particulièrement élevés et, concernant l'assainissement de base, acceptables. Ces résultats sont toutefois de plus en plus hypothéqués par la double contrainte de l'augmentation démographique d'une part et par le manque d'investissements, d'autre part. Le sous-secteur de l'assainissement accuse un fort retard par rapport à celui de l'eau potable de sérieux efforts devraient être consentis pour une amélioration de ses performances, en particulier en milieu rural.

L'étude institutionnelle devant aboutir à une réforme de troisième génération, initiée il y a deux ans dans le cadre d'une large concertation avec les partenaires financiers, souffre depuis lors d'un manque criant de visibilité. De nombreuses questions, fondamentales pour le devenir institutionnel et financier du secteur (cf. commentaires généraux ci-dessous), restent sans réponse plus de deux ans après le début de la réflexion sectorielle. Un tel contexte n'est pas de nature à entretenir un climat favorable au renouvellement de l'implication des PTF traditionnels du secteur.

Eau Potable et Assainissement (EPA)	Amélioration de l'accès à l'eau potable des populations en milieu urbain et rural en quantité et en qualité suffisantes	38. Taux (en %) d'accès en eau potable	Urbain	UCP/PEPAM	2008	98,00%	97,00%	98,50%
			Rural	UCP/PEPAM	2008	75,50%	73,60%	77%
	développement de l'assainissement en milieu urbain et rural	39. Taux (en %) d'accès des ménages urbains à des systèmes améliorés d'assainissement	Urbain	UCP/PEPAM	2008	63,40%	63,60%	63,10%
			Rural	UCP/PEPAM	2008	27,50%	28,90%	42%

4. Commentaires sur le PAP

Les investissements en matière de capacité de **production** ne sont pas budgétisés. Seuls le sont les investissements portant sur le **stockage** et la **distribution**.

Ce point est important car la réforme institutionnelle en cours d'élaboration oriente la composante "production" vers la désalinisation d'eau de mer (volonté présidentielle exprimée), technologie dont les coûts d'investissement et de fonctionnement sont très importants. La non prise en compte de ces montants d'investissement pourrait éventuellement s'expliquer par le second axe de la stratégie présidentielle, soit la "mise en concession" de tout ou partie du secteur (et l'espoir que l'essentiel des coûts d'investissement seront supportés par les concessionnaires).

Toutefois, ce projet de réforme est à l'état d'embryon et de nombreuses questions restent à ce jour sans réponse : périmètre de la concession (eau potable seule ou eau & assainissement, secteur urbain seul ou urbain + rural), politique tarifaire, agences de patrimoine et/ou autorité de régulation, etc.

Sur toutes ces questions (et bien d'autres), les PTF sont dans l'attente de réponses depuis bientôt 2 ans (cf. rapport groupe thématique des PTF que j'annexe à nouveau au présent message).

On peut en conclure que les éléments communiqués dans le DPES et dans le PAP manquent de cohérence entre eux et ne sont pas de nature à éclairer les PTF sur la stratégie sectorielle telle qu'elle est parallèlement présentée par les organes conventionnels de la coordination et du dialogue sectoriel : i) la plateforme des partenaires du secteur E & A et ii) la revue du PEPAM.

NB : Faute d'avoir été impliqué dans l'exercice d'élaboration du PAP, il est difficile de commenter avec certitude les chiffres qui y figurent.

Ceci est d'autant plus vrai que la version finale du rapport de la revue annuelle du PEPAM n'a pas encore été publiée et que la version provisoire de ce rapport ne contenait aucune perspective financière.

Coûts de fonctionnement (ou d'exploitation) : aujourd'hui l'équilibre financier de l'hydraulique urbaine n'est maintenu que grâce à une subvention déguisée : les tarifs usager sont maintenus très bas tandis que la facture de l'administration est artificiellement gonflée pour équilibrer les comptes de l'exploitant et de la SONES. L'ONAS quant à elle est en déficit chronique, résorbé, une fois l'an, par une **injection d'argent frais provenant du trésor public**.

d'adaptation et d'atténuation de façon articulée, dans l'ensemble des secteurs concernés (développement durable, transports, énergie, urbanisme, etc.), et en apportant une attention particulière aux populations vulnérables. L'élaboration d'un plan national d'atténuation (NAMA) est d'ailleurs prévue prochainement. Ces efforts accrus d'anticipation et de planification de la réponse au changement climatique faciliteront ou ouvriront de nouvelles possibilités d'accès aux mécanismes de financement liés au changement climatique. Enfin, le DPES devrait montrer quel type de gouvernance sera mis en place pour gérer ces nouveaux financements.

PROTECTION SOCIALE

Le groupe voudrait rappeler que l'élaboration du DPES de troisième génération s'est faite dans un contexte difficile, caractérisé par des chocs tels que la crise économique et financière, des crises alimentaire et énergétique. Les PTF notent en particulier la bonne qualité de la partie de diagnostic du document. De nombreux partenaires du gouvernement, dont le FMI encore lors de sa dernière mission, ont signalé au Gouvernement que les mesures (en 2007-2008 et encore aujourd'hui) qui étaient prises pour répondre à ces chocs n'étaient pas appropriées pour cibler les plus pauvres et les populations les plus affectées par les chocs, très coûteuses budgétairement et d'une efficience toute relative.

A cet effet, le nouveau Document de Politique Economique et Sociale et en particulier les stratégies développées dans le domaine de la protection sociale devraient tirer le maximum d'enseignements sur les changements liés à ce nouveau contexte, en vue de redéfinir et redimensionner les instruments et les outils stratégiques de lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

Du point de vue d'allocations budgétaires, il ressort du PAP que la politique du Gouvernement consiste, avant tout, à financer les infrastructures de transport. Dans les secteurs sociaux, il ne semble pas possible de mettre en œuvre les politiques affichées, même si ces dernières sont peu explicitées, ces secteurs manqueront des ressources nécessaires. Les politiques sociales se retrouvent donc sans orientations claires: par exemple, certaines initiatives de gratuité dans la santé, comme les césariennes, le plan sésame, le programme NETS, etc. peuvent paraître pertinentes mais ne pourront pas être financées. Dans le PAP 2011-2015 (version du 06/09/2011), le secteur de la protection sociale représente environ 1.0 % des allocations de l'Etat. Le seul secteur des infrastructures et des transports obtiendrait environ 25% des ressources, plus que l'ensemble des secteurs de l'éducation/formation, santé, eau, assainissement et protection sociale combinés, qui ensemble représentent le 24%. Cependant, ces pourcentages concernent les montants totaux du DPES qui, outre le financement de l'Etat, incluent aussi la contribution des PTF et le gap de financement pas encore acquis. En prenant en considération seulement la répartition du financement de l'Etat, on observe que plus de 30% du financement étatique est alloué au secteur des infrastructures de transport, comparé à 1% pour le secteur de la protection sociale. Il n'est pas clair comment une telle répartition se justifie.

Le document devrait souligner l'impact des programmes de protection sociale en combattant la pauvreté extrême et en contribuant à la création du capital humain, la productivité et la croissance économique.

- Rôle de la protection sociale pour assurer une croissance économique durable:
Proposition: *"Les programmes de protection sociale accroissent le capital humain de plusieurs façons. Des transferts monétaires mis en place pour accroître la scolarisation et développer l'utilisation des services de santé tels que les vaccinations et les soins prénataux protègent le capital humain du pays. En outre, un programme portant sur les filets sociaux et l'assurance sociale peut également protéger les ménages contre l'érosion de leur capital humain en fournissant des ressources qui font que les ménages n'auront pas à se tourner vers des stratégies d'adaptation négatives, comme sortir les enfants de l'école ou consommer des aliments moins nutritifs, ou se priver de services de santé, en période de détresse économique. L'accumulation d'actifs est un élément important pour la croissance économique. Un stock minimum d'actifs est nécessaire pour accumuler de la richesse au fil du temps. Dans la mesure où les interventions en matière de protection sociale peuvent aider les pauvres à accumuler des biens tangibles et pas seulement couvrir la consommation d'aujourd'hui, les perspectives de croissance économique sont renforcées. Non seulement les actifs deviennent la base pour de futurs investissements, mais ils protègent aussi les ménages contre les chocs. Lier les transferts sociaux monétaires à l'utilisation des services de santé et les effectifs scolaires peut promouvoir la croissance économique à long terme et aider le Sénégal à atteindre les OMD dans ces secteurs. L'assurance sociale, y compris l'expansion des systèmes de pension et d'assurance, peut aider à créer les marchés internes de capitaux au Sénégal tout en assurant l'atténuation des risques pour les ménages. la réforme de la sécurité sociale formelle, y compris une couverture plus étendue, a un rôle à jouer pour soutenir le développement économique et l'équité sociale."*
- Le Plan d'Actions Prioritaires, recense des activités en cours et ne fait en aucun cas une hiérarchie des nouvelles activités que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre tel que la mise en place d'un système de Filets Sociaux de Sécurité et les réformes nécessaires au système de sécurité sociale avant son extension.
- 3.3.vi, p60, Meilleur accès aux services sociaux essentiels: Cette partie devrait faire le point sur la création d'un système national de protection sociale au lieu d'une liste des programmes qui manque de cohérence. Cette section devrait chercher à étendre les programmes du filet social, tels que les transferts sociaux et les travaux publics de haute intensité de main d'œuvre et les autres appuis aux populations vulnérables ce qui renforcerait l'effet de la protection en même temps que la promotion de la croissance économique avec plus d'équité. Le terme de "consolidation du Cash/Transfert" semble indiquer l'absence de volonté d'élaboration d'un système national de filets sociaux et de rationalisation des différents projets de transferts sociaux.

Les indicateurs :

- Indicateur 48: la réf en 2008 est 4.7%
- Indicateur 49: réf 2008: 3,79% (dernier inventaire en 2005).

Résultats et cibles pour certains indicateurs liés aux OMD	EDS (2005)	4 Résultat provisoire EDS 5 (2010 / 2011)	Cible 2010	Cible 2011	Cible 2015
Indicateurs DSRP:					
Accouchements assistés par du personnel formé	52%	65,1%	70%	73%	90%
% Enfants < 1 an complètement vaccinés	59%	62,8%	80%	85%	95%
Indicateurs OMD 1 et 4:					
Enfants < 5 ans présentant une insuffisance pondérale (poids pour âge)	17%	18%			10%
Mortalité infantile (< 1 an) sur 1000 naissances vivantes	61	47			16
Mortalité infanto-juvénile (< 5 ans) sur 1000 naissances vivantes	121	72			44

Page D: Les données pour 2010 pour le % d'accouchements assistés par du personnel formé et le % d'enfants complètement vaccinés ne correspondent pas aux résultats préliminaires de l'EDS 2010/2011 (voir tableau ci-dessus).

Page F: Exécution budgétaire santé

Pour calculer les taux d'exécution, le rapport utilise comme dénominateur le montant des "autorisations d'engagement". Cependant, en termes de crédibilité budgétaire, il serait plus opportun d'utiliser comme dénominateur le montant établi dans la Loi des finances. Ce calcul montre que l'exécution budgétaire (par rapport à la Loi des finances) est très faible.

Taux d'exécution des budgets d'investissement (Titre V) en 2010	Santé
En % des autorisations d'engagement (données utilisées dans le rapport)	86%
En % de la Loi des Finances (Initiale et Rectificative)	28% (LFI) 28% (LFR)

EDUCATION

Commentaires de fond

Le document met l'accent sur la construction et réhabilitation physique des écoles élémentaires et des collèges, mais ne prends pas suffisamment en compte la qualité de l'enseignement: l'insuffisance en matériel didactique (notamment en manuels scolaires) et les difficultés de gestion du personnel enseignant.

Au paragraphe 174: la stratégie de développement de l'éducation non-formelle devrait être expliquée. La mise en place d'un dispositif de formation par apprentissage dans les "Daaras" pilotes mériterait d'être explicitée. La stratégie d'orientation de la formation professionnelle vers le marché de l'emploi repose seulement sur le développement de la formation continue. Il serait souhaitable d'inclure dans cette stratégie une meilleure intégration entre les centres de formation professionnelle et le marché du travail.

Indicateurs et financement

Il est extrêmement préoccupant que le **taux d'achèvement du cycle primaire** ait baissé en 2010 (de 59,6% en 2009 à 59,1% en 2010; cible 2011: 70,5%). Ces difficultés en termes de taux d'achèvement ne sont pas analysées dans le rapport et des mesures correctives spécifiques ne sont pas clairement identifiées. La cible de 70,5% pour 2011 semble totalement irréaliste.

Un écart énorme est noté entre les simulations sectorielles (cf. SIMULPDEF) et les **montants budgétisés dans le PAP** (quasiment 6 fois supérieurs pour le SIMULPDEF). Il est logique que les secteurs travaillent sous contraintes budgétaires, cependant les documents de politique doit donc indiquer quelles sont les initiatives ou actions à laisser de côté pour raison de non financement. Par exemple, il semblerait que l'Etat opte pour une plus grande intégration des enfants dans l'éducation secondaire, après l'élémentaire: si cette option politique est maintenue, les ressources adéquates doivent être programmées.

Exécution budgétaire pour l'éducation (page F)

Pour calculer les taux d'exécution, le rapport utilise comme dénominateur le montant des "autorisations d'engagement". Cependant, en termes de crédibilité budgétaire, il serait plus opportun d'utiliser comme dénominateur le montant établi dans la Loi des finances. Ce calcul montre que l'exécution budgétaire (par rapport à la Loi des finances) est très faible.

Taux d'exécution des budgets d'investissement (Titre V) en 2010	Education
En % des autorisations d'engagement <i>(données utilisées dans le rapport)</i>	86%
En % de la Loi des Finances <i>(Initiale et Rectificative)</i>	41% (LFI) 42% (LFR)